

Mulhouse le 19 juin 2024

Madame la Directrice déléguée de l'ARS Grand Est

Je me permets de vous contacter en tant que délégué de l'UNAFAM pour le Haut Rhin mais aussi en tant que porteur de l'indignation de l'ensemble des professionnels de santé mentale et des associations de personnes et familles concernées par les maladies psychiques.

En effet, à la suite de Bordeaux, Nantes, Rennes, les services de préfecture de la préfecture du Haut Rhin ont donc fait connaître aux établissements de santé mentale du Haut Rhin via votre parole, leur décision

- de faire reporter les sorties non accompagnées,
- de reporter les sorties accompagnées, à l'exception des sorties accompagnées pour raison médicale,
- de reporter les levées de mesures SDRE,
- de reporter des programmes de soins sans appel entre autres les autorisations de sortie pour les personnes placées en soins à la demande d'un représentant de l'État (SDRE),

ceci au seul motif que les festivités, lors du passage de la flamme olympique dans les villes précitées, seraient mises en danger par les personnes en soins.

Nous dénonçons avec force et colère cette décision indigne, fondée sur des représentations archaïques et infondées des maladies psychiques. Ces mesures s'inscrivent en totale contradiction avec les discours et orientations affichés par les ARS notamment, en matière de lutte contre la stigmatisation des malades psychiques. Elles sont également totalement à contrecourant de l'évolution actuelle de la psychiatrie, qui tend vers une psychiatrie hors les murs, inclusive, dans la vie et la cité. Les personnes souffrant de troubles psychiques visés par la présente mesure, seront-elles aussi "interdites de Jeux Olympiques et Para Olympiques" ?

Madame la Directrice, vous comprendrez bien que de telles mesures ruinent totalement la crédibilité des propos tenus par l'ARS en termes de lutte contre la stigmatisation des malades psychiques. Comment comprendre ces directives alors qu'en même temps, les ARS soutiennent les Semaines d'Information sur la Santé Mentale, les GEM, etc. ... N'est-il pas nécessaire en certaines circonstances, d'affirmer des valeurs fortes et s'opposer à des mesures discriminatoires qui promeuvent l'exclusion des personnes fragiles ?

Persuadé de l'attention que vous porterez à ce courrier et confiant dans la parole que vous porterez pour que de telles mesures ne se reproduisent pas sur les sites concernés par les Jeux Olympiques et Para olympiques, et pour tout autre manifestation future (de grande ampleur), je vous prie, de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes salutations respectueuses.

François MULLER
Délégué UNAFAM 68

